

LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

FÉVRIER 2025



NUMÉRO 15

A situation exceptionnelle, calendrier exceptionnel. Le Département n'a toujours pas adopté son budget pour l'année 2025. Dans l'attente de plus amples informations, notamment sur les conséquences du projet de loi de finances de l'Etat, le Conseil Départemental du Loiret n'adoptera son budget que lors de la session des 27 et 28 mars.

Le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu le vendredi 31 janvier. Un débat assez rapide, puisque trop peu d'éléments ont été portés à notre connaissance. La situation de nos finances, comme celles de tous les départements, se détériore, et des arbitrages sont nécessaires. Mais quelles orientations politiques guideront ces arbitrages ? Nous n'en savons rien, malgré nos demandes répétées ...

Les commissions intérieures vont maintenant se réunir pour discuter des enveloppes budgétaires de chacune des politiques départementales. Lesquelles vont faire les frais des arbitrages budgétaires ? Réponse dans quelques semaines.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Vallières

SOMMAIRE

- P.2 DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, MAIS PAS D'ORIENTATIONS POLITIQUES ...
- P.4 INSERTION ET LOGEMENT : DES ENVELOPPES EN BAISSÉ

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr



Pour nous contacter : Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 06.86.55.60.75 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, MAIS PAS D'ORIENTATIONS POLITIQUES ...

Lors de la session de décembre, nous avons regretté l'absence de séminaire budgétaire permettant à l'ensemble des élus de s'exprimer sur les orientations politiques devant guider les arbitrages à réaliser. Conséquence ? **Le rapport d'orientations budgétaires présenté ne nous apporte aucun éclairage sur la construction du budget 2025. Et aucune réponse ne nous a été apportée au cours du débat ...**



HÉLÈNE LORME

Quelles orientations politiques pour le budget 2025 ?

« Pour arbitrer ces choix, il est indispensable de se fixer des objectifs et des priorités. Car derrière les orientations budgétaires, il y a des politiques que nous menons à destination des Loirétaines et des Loirétains, et c'est précisément pour cela que nous sommes là : pour répondre à leurs besoins. Or, ces orientations politiques manquent. Le document ressemble aux rapports d'orientations budgétaires des années précédentes, alors que le contexte n'est plus du tout le même. Nous avons les grandes masses en fonctionnement et en investissement, mais nous en attendons davantage. Nous disposons de très peu d'éléments sur ce qui va guider les arbitrages à réaliser, et donc peu d'éléments sur les impacts concrets pour nos politiques en faveur de nos concitoyens. »

Il faut préserver nos politiques sociales

« Nous avons toujours dit qu'il fallait que nous soyons au rendez-vous de nos compétences obligatoires, à commencer par les politiques sociales. Au regard des enjeux et de la situation sur le front de l'emploi, du logement, de l'insertion, de la protection de l'enfance, nous ne pouvons pas faire porter sur les plus fragiles nos efforts. Ce sont les valeurs de solidarité et de justice sociale que notre collectivité doit porter, encore plus quand le contexte est difficile. »

Les ambitions du Département vont-elles être revues à la baisse ?

« Le rapport évoque le PPI, le Plan Pluriannuel d'Investissement, en cours de réajustement. Nous souhaiterions qu'il soit collectivement retravaillé, en commission. Il en est de même pour d'autres plans. Nous pourrions par exemple évoquer le schéma des mobilités, dont l'ambition était considérable avec près de 100 millions d'euros à horizon 2040. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Allez-vous choisir de revoir à la baisse cette politique ? Les ambitions du plan bas carbone du Département sont-elles toujours d'actualité ? Ou risquent-elles d'être revues à la baisse ? Je pose ces sujets sous forme de questions parce qu'à ce jour, nous ne savons pas clairement quels arbitrages politiques et quelles ambitions se cachent derrière vos orientations budgétaires. »

Les orientations budgétaires 2025 en quelques chiffres ...

123 millions d'euros sont prévus en investissement pour 2025, en baisse de plus de 30 millions par rapport au réalisé 2024. Il sera en grande partie financé par l'emprunt. En effet, l'autofinancement du Département diminue, avec des recettes de fonctionnement en légère baisse (-1,5%) et des dépenses en hausse (+2,1%), liées aux politiques sociales (RSA, APA, PCH) et à la masse salariale. L'épargne est projetée à environ 11 millions d'euros (contre 120 millions en 2022).



BAPTISTE CHAPUIS

Quelques mots de politique nationale

« *Jamais cette assemblée n'a connu un débat d'orientations budgétaires aussi flou ces dernières années. Mais si j'entends beaucoup de questionnement sur les économies à réaliser, qui sont certes nécessaires, et sur l'efficacité de la dépense publique, j'entends moins de réflexions sur les recettes. Nous avons des parlementaires dans cet hémicycle qui pourraient se saisir aussi de cette question. En effet, il faut diversifier les recettes et voir comment on peut mettre en place une vraie justice fiscale, bénéficiant à l'ensemble de l'action publique.* »

La Protection de l'Enfance toujours en souffrance

« *Un rapport de la Défenseure des Droits, Claire Hédon, vient d'être publié et contient 46 recommandations sur la Protection de l'Enfance. On y trouve une grande partie de ce qu'on avait pu identifier dans notre rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation : la nécessité de renforcer les moyens de la justice, d'accroître le soutien financier aux départements, de recruter davantage d'assistants familiaux, de travailler sur la question de la psychiatrie et de la santé mentale, etc. Ne pourrait-on pas inviter Mme Hédon dans notre Département pour illustrer son rapport ? Elle porte ce sujet sans tabou et il y a urgence, car la situation est critique.* »

Finances : quelles conséquences pour les Ressources Humaines ?

« *Vous annoncez ne pas procéder au remplacement, en moyenne, d'un départ d'agent sur deux. Parallèlement, vous abordez la question de l'augmentation du point d'indice comme d'une charge. Attention. Nous avons la chance d'avoir des fonctionnaires très engagés dans les différents services. Ne détruisons pas cet outil précieux. Aujourd'hui, il y a peut-être un certain nombre d'économies à réaliser au niveau national, mais dans nos collectivités, je ne vois pas beaucoup de services où il y aurait de la marge en termes de nombre d'agents, où il y aurait des fonctionnaires qui ne feraient rien, où la suppression d'un poste n'aurait pas de conséquences sur l'activité du service.* »

Budget 2025 : déjà des premiers arbitrages

Nous déplorons d'autant plus l'absence d'orientations politiques dans la construction du budget 2025 que des arbitrages ont déjà été rendus ... Fin 2024, ont ainsi été décidés : une baisse de 20% des aides à l'investissement pour les communes, l'écrêtement des dotations aux collèges, ou encore l'augmentation de 25 centimes du tarif des repas dans les collèges. Durant cette session, une baisse des subventions aux structures d'insertion et une diminution de l'engagement du Département dans le domaine du logement ont aussi été actées (voir p.4). Pour Vanessa Slimani, « *on peut effectivement traiter en silo chaque sujet et estimer qu'il y a des économies à faire dans chaque politique. Si c'est ce que vous portez, dont acte. Mais nous n'avons pas entendu cela dans les orientations budgétaires. Peut-être que ce sont d'autres orientations que vous avez, avec une volonté de sanctuariser certains secteurs et pas d'autres. J'indique simplement que vous proposez des diminutions d'enveloppes sans que nous ayons une vision globale.* »

INSERTION ET LOGEMENT : DES ENVELOPPES EN BAISSSE

Deux rapports de la session étaient consacrés à l'insertion. Le premier d'entre eux valide la mise en place d'un règlement de subventionnement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Mais ce nouveau règlement est assorti d'une baisse de l'enveloppe budgétaire de 15%. Parallèlement, l'ambition de Département dans les politiques de l'habitat et du logement a été revue à la baisse pour 2025 par la suspension de certaines aides, sans certitude sur leurs reprises les années suivantes. **Nous nous sommes abstenus sur ces deux rapports.**



VANESSA SLIMANI

Enfin un règlement pour les SIAE

« Ce règlement est une bonne chose. Le cadre qui est posé permet de rendre plus lisible et plus compréhensible les aides apportées aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique. La mise en place d'un montant forfaitaire était demandée depuis plusieurs années. Les critères pris en compte, la définition des montants par type de structures et le lissage de la diminution des aides pour les associations qui bénéficieront d'une aide plus faible sont pertinents. »

Non à la baisse de l'enveloppe pour subventionner les SIAE

« En revanche, je ne souscris pas à la baisse de l'enveloppe de 15%. Parce que le secteur de l'insertion par l'activité économique est crucial et parce que les structures ont besoin d'un accompagnement, nous nous abstiendrons sur ce rapport. C'est un mauvais signal envoyé pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, alors même que la situation de l'emploi se détériore. »

Expérimentation RSA : dans l'attente d'un bilan ...

Hélène Lorme a demandé qu'un bilan précis de l'expérimentation RSA et des quinze heures d'activités hebdomadaires soit rapidement présenté. Tout en attirant l'attention sur le non-recours aux droits. Un rapport écrit par trois associations sur l'expérimentation en cours inquiète : *« Nos associations avaient alerté sur le fait que l'obligation des 15 heures d'activité assortie de davantage de contrôles et de sanctions risquait d'entraîner une augmentation du non-recours au RSA. Le phénomène n'aura malheureusement pas tardé à se manifester comme le Secours Catholique le constate dans ses statistiques avec une hausse, en un an, de 10,8% du non-recours au RSA dans les départements qui expérimentent la réforme, quand il recule au contraire de 0,8% dans les autres départements sur la même période. »*

Quel engagement du Département pour la rénovation énergétique ?

« Sont notamment maintenues les aides à la pierre par délégation de l'Etat. Mais sont suspendues, et non annulées, les aides départementales sur fonds propres, hors l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie dans le cadre du maintien à domicile. Mais comment peut-on envisager de négliger la rénovation énergétique, si essentielle dans une démarche écologique et pour le budget des habitants ? Et quelle économie exacte représente ces coupes budgétaires ? Cette suspension d'engagement est faite dans l'attente de la mise en place de nouveaux dispositifs, mais quelle garantie a-t-on pour les prochaines années ? »



MARIE-AGNÈS COURROY